VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frederick Kneipp et Epouse.

No 53,929—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau 126 rue Carondelet—JEUDI, 18 novembre 1897, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, daté le 5 novembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les Lots No 2327 rue Dryades, encoignure Louisiana avenue, les propriétés décrites ci-dessous:—

27 vaches—chevaux — mulets — charrettes, etc., et tous les appareils appartenant à une vacherie, d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant. 7 nov—7 9 17 18

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul. 1825 rue Lapeyrouse,

Dans l'affaire de la succession de Mme Mary Cooper

No 54,622.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 18 novembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre rendu et signé le 9 octobre 1897, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, siégeant en place de l'Hon. E. H. Rightor, maintenant absent en vacance, juge de la susdite cour D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur et Roman, et la propriété de M. White, d'après un plan dressé par A. D'Hémecourt, ancien voyer, en date du 13 juin 1838, et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville; ledit lot ayant mesure française trente-cinq pieds, onze et demi pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur cent dix-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour 1897, en plus et au dessus du prix d'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire.

17 oct—17 24 31—7 14 18 nov

PAR E. H. PICKENS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry et Johanna Zimmerman.

No 54,526.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ltne

PAR E. H. PICKENS, Encanteur — En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E à moi adressé, signé et daté le 13 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je le dit encanteur, vendrai aux enchères publiques le MERCREDI, 17me jour de novembre 1897 à midi, à la New Orleans Real Estate Exchange, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles:

Deux magnifiques lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, à proximité des chars marchés, écoles et églises, faisant face à la rue Milan, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Camp et Chestnut, mesurant ensemble 58' 2" de face à la rue Milan, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Toute la propriété ci-dessus d'après le plan enregistré à la N. O. Estate Exchange, No 717 rue Commune.

Conditions—Comptant. Acte de vente par devant W. Morgan Gurley, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

17 oct—17 24 31 nov—7 14 17

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—L'ELEGANTE—

Demeure à deux étages et emplacement pour affaires

—ENCOIGNURE DES RUES—

POYDRAS ET FRANKLIN.

Succession de Mme Mary McDermott

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 54,410.

PAR JAS. A. BRENNAN & FILLE—Encanteurs—Jas. A. Brennan Encanteur, Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu aux enchères publiques, le LUNDI 14 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant en place de l'Hon. E. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en vacance, daté et signé le 13 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Paradis Franklin et Liberté désigné par le numéro un, lequel forme l'encoignure des rues Poydras et Franklin, et mesurant vingt cinq pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Poydras et environ la même largeur dans le fond, faisant face à une allée commune à l'usage dudit lot et autres, sur quatre-vingt un pieds deux pouces de profondeur et de face sur la rue Franklin et quatre-vingt-un pieds sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le tout, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une grande résidence en bois ardoisée, contenant grand magasin et dépendances et très grandes et belles résidences en haut, et est le meilleur commencement d'affaires dans le Premier District.

Conditions—La moitié ou plus ou tout comptant, la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans, garantie par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et 10 pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

Acte de vente par devant Fred Zengel, N.P., aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 14 21 28—déc 5 12 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,651—Division C—Edward P. Didier vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la pétition et les tableaux y attachés soient enregistrés. Ainsi que toutes procédures contre la personne et la propriété de Edward P. Didier, le dit pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à la détermination finale. Que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Edward P. Didier Qu'une réunion des créanciers du dit Edward P. Didier soit convoquée pour le 15me jour de novembre 1897, en l'office de M. C. Smist, Esq., notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de délibérer et de décider sur ce que contient la dite pétition selon la loi applicable au cas; et que l'ennexée donne les résultats obtenus taillards le temps et de la manière prescrite par.

Fait ce 7me d'octobre 1897.

(Sig é) F. A. MONROE, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 oct—8 15 22 29 nov—5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 54,805—Cour Civile de District—Division E—E. C. Bosse versus ses créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire E. C. Bosse, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit insolvable soit tenue et convoquée pardevant Jeff C. Wenck, notaire public, en son bureau chambres 301 et 303 Carondelet Building, rue Commune, coin Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, 6me jour de décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit cessionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être convoquées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que B Bruneau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que W C. Faust soit nommé syndic provisoire et que des lettres lui soient émises comme tel sur prestation du serment prescrit par la loi et donnant caution pour la somme de $300 conditionnée comme la requiert la loi.

Elle Orléans, 2me jour de novembre 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

B. B. Howard & Henry O. Hollander, Avocats pour E C. Bosse.

3 nov—3 17 1 déc

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

—

ETAT DE LA LOUISIANE.

—

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis sur le président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE I.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toute les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits réglements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et spécialement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on empruntе, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Le Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisée en et représentée par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, en elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu en le bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable ment publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentée à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires vesteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substitués pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constituent le premier Conseil dûment élu de Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A Shakespeare, D. A. Chauffair, A. Xiques, Fs Capdeville, Aristide Hopkins, Jayme Mathias M. Baldwin, E. C. Boschet, Morris Smith, James S. Zacharie, W. H. Boling secrétaire Paul Capdeville comme président

Tels et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, jour dans le mois l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rella A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres

JAS. GUYOL

R. A. TICHENOR.

GEO. C. PREOT. Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public

GUIDE DE POCHE

franco-américain des Etats-Unis pour 1897 contenant un calendrier français pour 1897; la carte des Etats-Unis et celles des principales villes du pays, des cables du monde entier, etc. Tous les renseignements techniques et utiles sur la ville de New York, et certaines villes de l'intérieur et du Canada. Un vocabulaire complet du voyageur en français, anglais, allemand. "L'Annuaire des français aux Etats-Unis," de nombreuses illustrations. En un mot tout ce qui peut être intéressant aux voyageurs comme aux résidents de langue française dans l'Amérique du Nord. La presse américaine, française et belge, a fait de grands éloges du guide de 1896, nul doute qu'elle n'a vouelle encore l'Edition de 1897, qui sera beaucoup plus complète. Prix, 50 cents francs. S'adresser pour souscrire au guide, ou pour y faire insérer des annonces à L. Dermigny, éditeur, 126 W. 25th Str., New York qui enverra une circulaire détaillée sur demande affranchie.

Consommation de 16.600 f.—Médaille d'Or

Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les Globules *rouges* qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, la *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.

PARIS, 52, rue Bonaparte, 19, PARIS

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2629 Nord Remparts,

Près de la rue Pert,

Succession de Mme Mary Smith.

No 54,711—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 14 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 2 nov. 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le désirable cottage simple en bois, et ardoisé, No 2629 de la rue N Rempate contenant 4 chambres hangars, citernes, etc., avec cour, parque en briques d'un côté et une allée de l'autre, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, St. Claude et Port et l'avenue Lafayette, désigné par la lettre H, dans l'îlet No 367, et mesurant, mesure américaine 26 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Remparts, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; en bonne condition ayant 3 chambres plâtrées et bien tapissées; voisinage populeux et convenable à tout le choix à élection quels du bas de la ville.

Conditions Une moitié ou plus, ou tout comptant, balance s'il y en a en un ou deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, et tout les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire un dépot de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Z ngel & Loomis, notaires, No 319 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.

13 nov—13 14 21 28—déc 5 12 à date

Mandeville et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 16 septembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 4:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing les dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Mandeville & Meshville, à la tête de la rue Grod

W. G. COYLE & CIE, Agents, No 323 rue Carondelet, coin Union.

23 mars—

PILULES D'ASTHME

Guérison certaine par la POUDRE GRANY

A obtenu les plus hautes récompenses, — Dépôt dans toutes les pharmacies

A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp

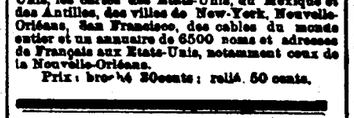

Magasin du Bon Marché

313 Rue Royale

F. ADRIEN BRUNET,

Horloger, Bijoutier, Joaillier

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrel les à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

déc96 1—1an

LIBRAIRIE FRANCAISE

IMPRIMERIE et CABINET

DE LECTURE

L. DERMIGNY,

126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et de journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Paroles sans romances, Gravures, Musique, Chansons, etc.

Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.

Prix: broché 30 cents; relié 50 cents.

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to the our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per Annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per Annum, $3; six months, $1.50 three months, 75 cents.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où son appelables (*returnables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat:

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.

Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et novembre.

Bâton Rouge. Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre.

Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ibérie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Vermillion es seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ouachita, seconds lundis de mai et d décembre.

Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Pointe Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Richland, les les seconds lundis de mai de décembre.

Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St-Charles, les troisièmes lundis de anvier.

St-Hélène, les quatrièmes lundis de ars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis le janvier

St-James, les quatrièmes lundis de ars et de novembre.

St-Landry, les seconds lundis de janier, d'avril et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Succession de Pierre Comlon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,833—Division E—Attendu que George C. C Bohne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Comlon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Hughes & Farrot avocats.

4 nov—4 9 13

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Placement de Choix.

Belle Résidence en Bois à deux Etages, No 1353 rue Constance.

Succession de Mme Bridget Conlihan, Veuve de Owen Mullen.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul encanteur—Bureau No 727 rue Carondelet, MARDI, 14 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, division D, maintenant absent en vacance, daté le 27 septembre 1897 dans et pour le compte de la succession de Mme Bridget Conlihan veuve de Owen Mullen, dossier No 54,146, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Melpomène, Terpsichore et Magasins, désigné comme lot 3 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, en date du 26 février 1851 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle et substantielle résidence en bois à deux étages, connue comme le No 1353 rue Constance, subdivisée en salons doubles spacieux, salle à manger, cuisine, etc., quatre chambres à coucher bien aérées galeries devant et sur le côté, aussi une grande bâtisse en bois dans le fond. Localité de choix bien améliorée et à proximité de toutes les commodités et désirable commerciellement ou comme spéculation.

Conditions Comptant—Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H L. Loomis, notaire

Un dépot de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

13 nov—13 4 21 28 déc—5 14

Succession de Medora Harris, veuve de John Mumford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,390—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James R. Leake, tuteur des mineurs, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 nov—6 10 14

Avis.

Le Dr. DOUSSAN

Est de retour de la Quarantaine. Domicile, 1015 Bourgogne. Consultations de 8 à 9 A. M., et de 4 à 5 P. M.

10 nov—1m

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.

5 mars—

CHEMINS DE FER.

LE CHEMIN DE FER

ILLINOIS CENTRAL

Maintient un Double Service Journalier sans Egal de la Nouvelle Orléans, Jackson, Memphis et Stations au Sud et à l'Ouest de ses Lignes de Connection

CINCINNATI
LOUISVILLE.
CHICAGO.
ST-LOUIS,
MEMPHIS,

faisant des connections directes avec les trains en destination des stations au Nord, à l'Est et à l'Ouest, comprenant Buffalo, Pittsburg, Cleveland, Boston, New York, Philadelphie, Baltimore, Richmond, St Paul, Minneapolis, Omaha, Hot Springs Kansas City et Denver. Trains vestibule, chars dorteir Pullman avec buffet chars avec fauteuils. Connection facile avec la route centrale, rapide et train vestibule pour Dubuque, Sioux Falls, Sioux City et l'Ouest. Pour plus amples informations adresser vous à votre agent local.

WM MURRAY, D. P. A., Nouvelle Orléans,
A. H. HANSON, G. P. A., Chicago,
W. A. KELLOND, A. G. P. A., Louisville.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R R
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R R

Sont la plus courte de 36 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	7:45 a.m.
Arrive à Meridian	10:55 p.m.	3:10 p.m.
Part de Meridian	11:05 p.m.	5:30 a.m.
Arrive à Birmingham	3:30 a.m.	11:10 a.m.
Arrive à Chattanooga	7:40 a.m.	7:25 p.m.
Arrive à Lexington	p.m.	4:35 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:30 p.m.	7:30 a.m.

Seulement 26 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement, laissant la Nlle-Orléans sous les jours à 5:30 P.M.

Chars dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans sous les jours à 5:30 P. M. via Roanoke, Vic. Washington, D. C., seulement 43 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & O. 34 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ass't Gen. Pass. Agent. A. F. BARNETT, G. P. A.

1er jan—1an

SOUTHERN PACIFIC COMPANY SUNSET ROUTE

Bureau des Billets de la Ville, Coin St-Charles et Canal

Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Départs.	Arrivés
Entre la Nouvelle-Orléans et Lafayette.		
Ne 18	9:00 p. m.	De 17 6:45 p. m.

fév—1 an

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY R.R CO

Heures d'arrivées et de départs prenant effet à partir du 21 fév. 1897.

	Départs.	Arrivés.
Memphis Express chars dortoirs de la N. O. Vicksburg, Memphis et Kansas City	4:20 p. m.	10:35 a. m.
Local Day Express pour Vicksburg, Natchez et les stations intermédiaires	8:05 a. m.	5:30 p. m.
Baton Rouge Accommodation Départ arrêts à toutes les stations	4:30 p. m.	9:40 a. m

Tous les Trains Quotidiens.

Le Bureau des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. M MURRAY, Div. Pass. Agt.
W. WILLOND, Asst. Gen. Pass. Agt.

LORSQUE VOUS PASSEREZ

Un Serin bon chanteur, un Perroquet parlant bien une jolie Cage, du Grain pour Oiseaux, etc., allez chez

Louis Ruhe's New Orleans Bird Store,

MARCHAND D'OISEAUX,

319 rue de Chartres.

(Addresse portes du Bureau de l'Abeille.)

1er sept—1an—

A. W. MOFFETT.

Successeur BASSIN et TOULOUSE

A la tête du vieux Bassin, Nlle-Orléans, Lne

—NEGOCIANT—

En bois de chêne, sapin, pruche, pin blanc pin jaune et cyprès.

—AUSSI—

Planches pour planchers et plafonds, voliges Etc., etc.

J'ai constamment en main le stock le plus grand et le plus varié de chêne et de noyer dans l'Etat, que je suis prêt à couper en matériel de wagon, tel que branchards pour wagon, pottereaux, ralle, etc

1er mars—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés au les personnes dont les noms suivent

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont ié d'en donner avis au Consulat

NOVEMBRE 1897.

Liste de publication.

Angaud, Emile, époux	Lamezan, Pierre